

**Conseil municipal du
Mardi 13 novembre 2018**

Compte-rendu de séance

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 7 novembre 2018, s'est réuni en séance ordinaire à l'Hôtel de ville, le mardi 13 novembre 2018, sous la présidence de Madame Sabine ROIRAND, Maire.

Etaient présents : 21 conseillers

Sabine ROIRAND - Daniel HERVOUET - Philippe SEGUIN - Raphaëlle PENISSON - Fabrice GUILLET - Fabrice PRAUD - Jean-Claude GAUVRIT - Jean-Luc RONDEAU - Carine FOURNIER - Fernande JAUFFRIT - Fabrice GRÉAU - Christelle BERTHOMÉ - Gaëtan MERIEAU - Nadia HERBRETEAU - Jean-Sébastien BILLY - Katrine BOISSEAU - Thierry BRUEL - Chantal RELET - Marie-Hélène JOURDAN - Joël RABILLER - Nadine KÜNG

Absents/Excusés : 8 conseillers

Claudine ROIRAND donne pouvoir à Philippe SEGUIN

Nadia PAILLÉ donne pouvoir à Sabine ROIRAND

Colette FRÉARD donne pouvoir à Daniel HERVOUET

Béatrice MOREAU donne pouvoir à Fernande JAUFFRIT

Pierre-Marie GUICHOUX donne pouvoir à Nadine KUNG

Laëtitia SZWED-BOBET (abs)

Didier MANDELLI (exc)

Adeline ORCEAU (abs)

.....

En application de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., Monsieur Gaëtan MÉRIEAU est désigné secrétaire de séance.

- Intervention du CME :

Madame le Maire accueille les enfants du CME et leur famille. Elle remercie et félicite les jeunes membres du CME pour leur assiduité et plus particulièrement pour avoir été présents lors de la commémoration du 11 novembre. Cela démontre leur engagement.

Elle laisse ensuite la parole à Madame Carine FOURNIER, conseillère municipale déléguée au CME. Cette dernière commente le diaporama présentant le bilan 2017/2018 du CME.

2 membres du CME (Manon et Eloïse) prononcent, au nom de leurs camarades, un discours sur les actions qu'ils vont mener lors de leur mandat 2018/2019.

Madame le Maire apprécie la pluralité des thèmes d'actions menées par le CME : solidarité, inter génération, environnement, citoyenneté...

Madame le Maire invite ensuite les conseillers municipaux adultes à poser des questions aux enfants. Ils indiquent que les sujets traités sont différents.

Monsieur Jean-Sébastien BILLY demande aux membres du CME quelle est la fréquence de leurs réunions. Les enfants répondent qu'ils se réunissent une fois par mois.

Monsieur Thierry BRUEL demande s'il arrive aux membres du CME de ne pas être d'accord sur les projets engagés.

Madame Carine FOURNIER précise qu'en début de mandat, les enfants décident des actions qu'ils souhaitent mettre en place et qui ont fait l'objet de propositions lors de leur campagne. Ils votent alors pour les actions qu'ils réaliseront et celles qui ont le plus de voix sont mises en place.

Monsieur Jean-Luc RONDEAU demande s'ils informent leurs camarades de classe de leurs actions. Ils répondent que l'un des objectifs principaux est d'informer leurs camarades car le CME est élu pour représenter les enfants des écoles.

Madame le Maire interroge les enfants sur leur vision du fonctionnement du conseil municipal des adultes.

A l'unanimité, les enfants sont contents de faire partie du CME

- Approbation du procès-verbal de la séance du 16 octobre 2018

Aucune remarque n'ayant été formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

- Information sur les décisions du Maire :

2

DM_2018_35	15/10/2018	Marché	Accord marché Rénovation du sanitaire public Place de l'Eglise Lots n° 1 et 2 Lot 1 : Gros œuvres – enduit-charpente-couverture : infructueux Lot 2 : Cabine sanitaire préfabriquée : 26 661 € Il sera installé sur le parvis de l'église, en lieu et place de l'ancien.
DM_2018_36	26/10/2018	Marché	Accord marché Construction de 2 terrains de tennis couverts Lots n° 1 à 14 Lot 1 : VRD – sols sportifs : 172 179.75 € Lot 2 : Gros œuvre : 55 060.05 € Lot 3 : Charpente – couverture membrane (PSE1 comprise) : 367 546.43 € Lot 4 : Charpente – ossature bois : 37 000 € Lot 5 : Etanchéité bardage : 29 200 € Lot 6 : Serrurerie : 22 134 € Lot 7 : Menuiserie extérieure aluminium (PSE1 comprise) : 37 528 € Lot 8 : Cloisons sèches – doublage : 19 200 € Lot 9 : Menuiseries intérieures : 15 500 € Lot 10 : Sols scellés : 9 416.58 € Lot 11 : Peinture (PSE1 comprise) : 6 450 € Lot 12 : Electricité – CF – chauffage (variante, PSE1 et PSE2 comprises) : 96 230.50 € Lot 13 : Plomberie – ventilation – sanitaires : 13 000 € Lot 14 : Faux-plafonds : 5 525.95 €
DM_2018_37	02/11/2018	Convention	Réalisation d'une opération d'éclairage ZAC multi site Le Moulin - tranche 2 (Matériels) Montant de la participation financière 30 927,00€
DM_2018_38	02/11/2018	Convention	Réalisation d'une opération d'éclairage ZAC multi site Le Moulin - tranche 2 (Passage des réseaux) Montant de la participation financière 126 686,00€

DM_2018_39	05/11/2018	Marché	Accord marché Maîtrise d'œuvre pour mise en conformité énergétique, accessibilité et restructuration des salles de sports de la Montparière Montant : 139 158 € HT
------------	------------	--------	---

Madame le Maire précise qu'un point approfondi a été effectué lors de la dernière commission Finances sur l'ensemble des marchés attribués depuis le début de l'année.
Le compte-rendu de la commission Finances du 6 novembre, transmis à tous les conseillers municipaux, en fait état.

Madame Nadine KUNG demande quel est le montant total du projet des courts couverts de tennis, tous marchés confondus.

Madame le Maire répond que ce marché fait l'objet d'un dépassement par rapport à l'estimation initiale. Selon le résultat du marché, le montant des travaux s'élève à environ 850 000 € HT, auquel s'ajoute la maîtrise d'oeuvre.

Madame Nadine KUNG demande si, dans le cas de dépassement, il y a nécessité à délibérer à nouveau.

Parfois une renégociation avec les fournisseurs est jugée nécessaire, après analyse du résultat du marché. Ce n'est pas le cas pour ce marché des courts couverts de tennis. Il est précisé qu'aucun lot n'a été considéré comme infructueux. Le conseil municipal sera amené à délibérer sur ce projet lors du vote du budget 2019.

Il est cependant à souligner que les autres marchés récents se révèlent être moins onéreux que l'estimatif initial : la maîtrise d'œuvre de la Montparière, l'aménagement du lotissement Le Moulin 2 et l'aménagement de la Ribotière et Moulin des Oranges.

Concernant les courts couverts de tennis, Madame le Maire propose de présenter le coût total de l'opération lors de la prochaine commission des Finances.

Administration générale – Finances

Objet : Opposition au transfert de la compétence « assainissement collectif »

Madame le Maire rappelle que l'article 64 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) a attribué à titre obligatoire les compétences « eau » et « assainissement » aux Communautés de communes à compter du 1er janvier 2020.

La loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux Communautés de communes a assoupli ce dispositif de transfert obligatoire.

Les communes membres d'une Communauté de communes qui n'exercent pas, à la date de la publication de la loi 3 août 2018, à titre optionnel ou facultatif, les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement peuvent s'opposer au transfert obligatoire de ces deux compétences, ou de l'une d'entre elles, à la Communauté de communes si, avant le 1er juillet 2019, au moins 25%

des communes membres de la Communauté de communes représentant au moins 20 % de la population délibèrent en ce sens. En ce cas, le transfert de la compétence prend effet le 1er janvier 2026.

Cette faculté d'opposition peut également s'appliquer aux communes membres d'une Communauté de communes qui exerce de manière facultative uniquement les missions relatives au service public d'assainissement non collectif. Dans cette hypothèse, le transfert intégral de la compétence assainissement n'a pas lieu et l'exercice intercommunal des missions relatives au service public d'assainissement non collectif se poursuit.

Madame le Maire précise que les communes et la Communauté de communes pourront à tout moment se prononcer par délibération pour transférer la compétence « assainissement collectif » avant le 1er janvier 2026 selon la procédure de droit commun prévue à l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités territoriales.

Pour résumer, Madame le Maire indique que l'orientation prise en conseil communautaire et en concertation avec les commissions concernées est de ne pas procéder au transfert de l'assainissement collectif à la CCVB au 01/01/2020 mais au 01/01/2026 car :

- la CCVB a de nombreuses nouvelles compétences à assimiler,
- le dossier est complexe et nécessite des études approfondies car certaines communes fonctionnent en régie, d'autres en délégation de service public ; les prestataires et les échéances sont différentes d'une commune à une autre ...

Monsieur Fabrice GUILLET ajoute que beaucoup de communes ne disposent pas d'un plan sur réseau d'eau pluviale, ni d'un plan sur réseau d'assainissement. Aussi, le respect des échéances de transfert à 2020 paraît difficilement tenable, d'où un transfert envisagé en 2026, ce qui permettra par ailleurs de bénéficier d'études complètes.

Madame le Maire ajoute que, pour autant, les communes souhaitent que la CCVB garde la compétence du SPANC, qui donne satisfaction.

Considérant que la Communauté de communes Vie et Boulogne exerçait, à la date de publication de la loi n° 2018-702 du 3 août 2018, uniquement de manière facultative les missions relatives au service public d'assainissement non collectif ;

Vu l'avis favorable de la commission Cadre de Vie, le 8 novembre 2018,

Par adoption des motifs exposés par le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de s'opposer au transfert obligatoire de la compétence « assainissement collectif » ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document utile à ce dossier ;
- de charger le Maire ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

Objet : Approbation du rapport annuel 2017 du SyDEV
--

En application de l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Daniel HERVOUET, adjoint à l'urbanisme, à l'habitat et au patrimoine présente le rapport d'activité 2017 du SyDEV qui a été adressé à chaque conseiller municipal en amont du conseil. Il précise par ailleurs que ce document est téléchargeable sur le site Internet du SyDEV. Il indique également que le prochain Comité territorial de l'énergie pour notre territoire aura lieu le 6 décembre à la Martelle.

Monsieur Daniel HERVOUET détaille les axes d'actions développés en 2017 :

- Doter la Vendée de réseaux d'énergie et de communications électroniques modernes et adaptés aux enjeux de développement du territoire et des usages,
- Positionner le SyDEV et la SEM Vendée Energie comme des acteurs majeurs dans la mise en œuvre et la réussite de la transition énergétique en Vendée,
- Renforcer la dynamique partenariale régionale et départementale,
- Consolider la solidarité des territoires,
- Optimiser le fonctionnement du SyDEV et son financement dans un contexte budgétaire contraint,
- Conforter l'image et développer l'efficacité du SyDEV auprès de ses adhérents en renforçant sa proximité et son écoute des besoins.

En marge de cette présentation, Monsieur Daniel HERVOUET indique que le nombre de foyers moins bien alimentés en électricité est en nette diminution. Il insiste sur l'intérêt de faire remonter les dysfonctionnements pour améliorer davantage encore la desserte.

5

Madame le Maire ajoute qu'une chargée de mission, recrutée par le SyDEV, a été mise à disposition de la Communauté de communes Vie et Boulogne pour élaborer le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Elle ajoute que le PCAET est une démarche qui vise à établir un projet de territoire autour de la transition énergétique. Il s'articulera autour de plusieurs étapes :

- un diagnostic de territoire sur le volet Eau, Energie, Air, Climat...
- des concertations avec les acteurs économiques, agricoles, la population...
- des actions de sensibilisations aux enjeux du changement climatique,
- un plan d'actions mis en œuvre dans les différents domaines pour faciliter la transition énergétique.

Madame le Maire précise qu'en parallèle, deux établissements scolaires de la commune (5 au niveau de la Communauté de communes) sont engagés dans le Défi Air Energie avec l'association Elise : l'école du Chemin des Amours et le collège du Puy Chabot. L'objectif est d'agir sur les comportements dès le plus jeune âge et d'intervenir sur les consommations.

Vu l'avis favorable de la commission Cadre de Vie, le 8 novembre 2018,

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le rapport annuel 2017 du SyDEV.

Objet : PERSONNEL COMMUNAL – Création d'un poste pour accroissement temporaire d'activité à temps non complet au Pôle Enfance Jeunesse

Préalablement, Madame le Maire indique que l'organigramme des services municipaux va être diffusé en appui des 3 délibérations portant sur les ressources humaines. Elle ajoute que les effectifs restent constants et que les délibérations portent davantage sur la réorganisation des effectifs scolaires et périscolaires.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 alinéa 1°;

Considérant la disponibilité pour convenances personnelles de l'agent ayant les fonctions d'assistant administratif du Pôle Enfance Jeunesse, pour une durée de 6 mois, à compter du 7 novembre 2018,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour compenser l'absence de l'agent titulaire ayant demandé une disponibilité pour convenances personnelles,

Madame Véronique MARTIN, Directrice Générale des Services, rappelle au conseil municipal qu'un poste est vacant dès le premier jour d'une disponibilité discrétionnaire, et que la réglementation en vigueur ne prévoit pas le remplacement d'un agent en disponibilité. Cependant, il est possible de prévoir d'abord un contrat pour accroissement temporaire d'activité, avant de pourvoir le poste par un titulaire.

Madame Véronique MARTIN propose au conseil municipal de créer un poste pour accroissement temporaire d'activité à temps non complet, pour une durée de 6 mois, afin de pouvoir compenser l'absence de l'agent titulaire.

Vu l'avis favorable de la commission Finances, le 6 novembre 2018,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de créer un accroissement temporaire d'activité :

- Motif du recours à un agent contractuel : article 3, 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée,
- Durée du contrat : 6 mois
- Temps de travail : temps non complet, à raison de 47% d'un temps complet
- Nature des fonctions : assistant administratif
- Niveau de recrutement : Adjoint administratif territorial, catégorie C
- Niveau de rémunération : Indice Brut 347, Indice majoré 325

- d'autoriser le Maire à signer le contrat de recrutement correspondant,

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois ci-dessus créés, seront inscrits au budget, chapitre 012.

Objet : PERSONNEL COMMUNAL – Modification du tableau des effectifs – Modification du temps de travail suite à la réorganisation des services et à l’arrêt des TAP

Madame Véronique MARTIN rappelle au conseil municipal la délibération du 13 avril dernier, validant le nouvel organigramme des services municipaux. Suite à la réorganisation des services, le poste d’agent administratif polyvalent, à temps complet, initialement rattaché à la direction générale des services, a été positionné sur le pôle Enfance-Jeunesse, en tant qu’assistant administratif.

Madame Véronique MARTIN précise que les missions principales de l’agent administratif polyvalent correspondaient, depuis sa création en janvier 2013, principalement à des tâches d’assistance au secrétariat aux différents services municipaux, rattaché directement à la direction générale des services. Avec le développement des activités périscolaires puis des TAP, l’agent a travaillé de plus en plus exclusivement pour le service enfance-jeunesse scolaire.

Madame Véronique MARTIN précise que l’agent qui travaille sur ce poste est à temps partiel sur autorisation, à hauteur de 60%.

Depuis la réorganisation, les missions principales de l’assistant administratif du pôle Enfance-Jeunesse a vu ses missions recentrées sur :

- le traitement et la gestion des informations nécessaires au fonctionnement administratif des services scolaire et périscolaire,
- ses fonctions de référent TAP.

Or, l’arrêt des TAP à la rentrée 2018-2019, ainsi que la mise en place des directeurs d’accueil périscolaire ont un impact sur les tâches de l’assistant, et le poste à temps complet ne se justifie plus.

Aussi, Madame Véronique MARTIN propose de diminuer le temps de travail de ce poste, de 100% à 50%. Elle précise que le temps de travail de l’agent contractuel qui remplace l’agent titulaire est de 47%, depuis le 1^{er} septembre 2018 et que l’agent titulaire était, elle, à 60 %.

La modification du temps de travail étant supérieure à 10% et la baisse de la durée hebdomadaire entraînant la perte de l’affiliation à la CNRACL, l’avis du Comité Technique a été saisi. Les membres de cette instance ont émis un avis favorable, lors de la cession du 15 octobre dernier.

Vu l’avis favorable du Comité Technique, le 15 octobre 2018,

Vu l’avis favorable de la commission Finances, le 6 novembre 2018,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, décide :

- de modifier le tableau des effectifs selon la proposition du Maire, tel que présenté ci-dessus,
- de charger le Maire de modifier le poste de l’agent concerné,
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal, chapitre 012.

Objet : PERSONNEL COMMUNAL – Création d'un poste au Pôle Enfance Jeunesse

Madame Véronique MARTIN rappelle au conseil municipal que le portage des repas est assuré par un seul agent, et qu'un autre agent le remplace durant ses congés. Or, depuis le 1^{er} septembre dernier, l'agent assurant le remplacement a été nommé sur le poste de référent périscolaire de l'école de l'Idonnière, et de fait, ne peut plus effectuer le portage.

Afin d'assurer la continuité du service de portage lors de l'absence de l'agent titulaire, Madame Véronique MARTIN propose de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet. L'agent qui sera nommé sur ce poste effectuerait également des missions de service polyvalent au restaurant scolaire. Le temps de travail de ce poste serait de 7.25 heures hebdomadaires annualisées.

Ainsi, le tableau des effectifs pour la filière technique serait le suivant :

Filière Technique		
Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux		
(Catégorie C)		
<i>Grade</i>	<i>Ancien effectif</i>	<i>Nouvel effectif</i>
Adjoint technique territorial (TNC)	13	14

8

Vu l'avis favorable de la commission Finances, le 6 novembre 2018,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de modifier le tableau des effectifs, tel que présenté ci-dessus, et de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet, à raison de 7.25 heures hebdomadaires,
- autorise le Maire à signer tous les documents correspondants relatifs à ce recrutement,
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal, chapitre 012.

Objet : PERSONNEL COMMUNAL – Consultation en vue de la passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire « risque prévoyance »

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la loi de modernisation de la fonction publique du 2 février 2007 a donné un fondement juridique et un cadre légal au versement de participations éventuelles par les collectivités et établissements publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent.

Le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 a précisé les conditions et modalités des contributions financières des employeurs territoriaux.

Madame le Maire indique que par une délibération du 1^{er} mars 2012, le conseil municipal avait donné une délégation au Centre de Gestion pour mise en concurrence et que, par une délibération du 23 octobre 2012, le conseil municipal avait retenu l'offre du Centre de Gestion et conclu une convention avec la Smacl Santé (devenue Territoria Mutuelle) d'une durée de 6 ans.

La convention a été prorogée d'un an et arrivera à son terme le 31 décembre 2019 et au vu de la directive 2014/24/UE du Parlement Européen et du Conseil du 24 février 2014 sur la passation des marchés publics, il convient de procéder de nouveau à une mise en concurrence.

Le Centre de Gestion propose une nouvelle consultation en vue de la passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire, pour le risque prévoyance.

Madame le Maire précise que chaque établissement conservera, en tout état de cause, un libre choix quant à la participation accordée.

Le Centre de Gestion présentera les garanties et les taux de cotisation obtenus à la collectivité avant signature de la convention de participation.

9
La collectivité ne pourra signer la convention de participation qu'après saisine du Comité Technique et délibération du conseil municipal.

Les membres du Comité Technique ont émis un avis favorable à l'unanimité, lors de la session du 15 octobre dernier.

Vu l'avis favorable du Comité Technique, le 15 octobre 2018,

Vu l'avis favorable de la commission Finances, le 6 novembre 2018,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation d'une convention de participation que le Centre de Gestion engagera fin 2018 pour le risque « prévoyance » et de lui donner mandat à cet effet.
- prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision de signer la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion à compter du 1er janvier 2020.

Point d'information : présentation de l'organigramme des services

Madame Véronique MARTIN précise les mises à jour effectuées :

- Suppression du service déchetterie,
- Départs volontaires de 2 contrats d'avenir.

- Deux modifications de fonction :
 - Suite au départ du responsable de production, la cuisine municipale a été réorganisée. Il était nécessaire d'avoir un adjoint au responsable, qui prenne le relais en son absence. Fabrice GAUVRIT a été nommé adjoint au responsable ; la mention de responsable de production a été supprimée.
 - Solenne SARRAZIN devient adjointe à la responsable, suite au départ de Katia COSTE. Madame COSTE avait les fonctions de manager remplaçante, qu'elle assurait les jours de temps partiel d'Anne TESSON. Madame SARRAZIN n'ayant pas de fonction de management, le pictogramme « manager » a été supprimé, en adéquation avec la modification de fonction de Fabrice GAUVRIT en cuisine.

Informations diverses

Le prochain conseil communautaire aura lieu le lundi 19 novembre.

Madame le Maire indique qu'au cours des semaines à venir, un important dispositif va être mis en place concernant l'évolution du dispositif de collecte des ordures ménagères puisqu'à partir du 1^{er} janvier 2019, une première étape va se mettre en œuvre avec la mise en place des sacs jaunes collectés à domicile sur l'ensemble du territoire.

La population va être invitée à venir chercher les sacs jaunes à la mairie. Des permanences seront également assurées à l'Agora.

Madame le Maire détaille ensuite le calendrier du dispositif :

- 1^{er} janvier 2019 : généralisation de la mise en place des sacs jaunes sur le territoire,
- 3 juin 2019 : généralisation de la collecte des déchets ménagers à la quinzaine sur l'ensemble du territoire,
- 1^{er} janvier 2020 : mise en place de la redevance incitative pour la collecte des déchets ménagers.

Monsieur Jean-Claude GAUVRIT, conseiller communautaire et membre de la commission Déchets, indique que ce dossier est à l'étude en commission communautaire et que cette dernière se réunit le 6 décembre prochain, en particulier pour travailler sur la redevance incitative.

Madame Marie-Hélène JOURDAN demande si une information va prochainement être transmise aux habitants.

Madame le Maire indique qu'un courrier va être adressé à chaque ménage ainsi que le guide du tri.

Le magazine intercommunal fera également état de la démarche et un point presse est prévu le 7 décembre.

Le magazine municipal, qui reste le magazine le plus lu, relatera également l'information.

Madame le Maire poursuit en précisant que les modalités d'organisation en mairie pour que les habitants puissent prendre possession des sacs jaunes restent à peaufiner, notamment par rapport au libre-service des rouleaux de sacs.

Monsieur Jean-Claude GAUVRIT ajoute que le camion bi-benne collectera l'ensemble des sacs (sacs jaunes et ordures ménagères) lors de la même collecte.

Madame Nadine KUNG demande si, dans un premier temps, les habitants pourront bénéficier, s'ils le souhaitent, d'une collecte toutes les semaines.

Madame le Maire précise que cela sera possible jusqu'à fin mai 2019. A partir du 1^{er} juin, la collecte des ordures ménagères s'effectuera tous les 15 jours sur tout le territoire Vie et Boulogne.

Madame Nadine KUNG demande ce que vont devenir les containers pour les emballages actuels.

Madame le Maire indique qu'ils vont être ôtés, sauf les containers pour le verre et les journaux.

Les sacs jaunes seront ramassés au porte à porte sauf pour les zones de regroupement, qui disposeront d'espaces de présentation.

Madame Nadine KUNG demande quand seront réalisés les travaux pour la mise en place des colonnes enterrées.

Madame le Maire indique que cela va s'effectuer de façon progressive. La Communauté de communes, qui est maître d'ouvrage, va devoir engager des marchés publics pour leur mise en place.

Madame Nadine KUNG craint un moment de flottement entre la mise en place du système et l'installation des colonnes enterrées.

Madame le Maire répond qu'il n'y aura pas d'incidence concernant la mise en place de la collecte des sacs jaunes.

La commission Déchets de la Communauté de communes travaille sur la transition de juin.

Monsieur Jean-Claude GAUVRIT indique qu'outre les marchés, il va falloir effectuer le changement des bacs qui seront équipés d'une puce. Cela va s'effectuer progressivement pour une mise en place en juin.

Madame Nadine KUNG fait part de son impression de « flottement » concernant la mise en place du dispositif.

Madame le Maire répond que la mise en place du dispositif se heurte à des fonctionnements différents entre les deux anciennes Communautés de communes et à des échéances de contrats différentes. C'est l'uniformisation qui complexifie la mise en place.

Madame Nadine KUNG indique que le dispositif sera mis en place dans 1 mois ½ et la population n'est que très peu au fait de ce nouveau dispositif.

Madame le Maire indique que la communication est en train de se mettre en place.

Madame Marie-Hélène JOURDAN regrette qu'il n'y ait pas plus de communication sur l'incidence financière d'une collecte tous les 15 jours.

Monsieur Jean-Claude GAUVRIT répond que l'évaluation du coût reste complexe en raison du nombre de passages, des volumes des bacs qui sont variables d'une ancienne Communauté de communes à une autre et d'une nécessaire harmonisation du dispositif sur l'ensemble du territoire.

Les réflexions à ce sujet sont en cours mais ne sont pas abouties.

Un coût pourra être indiqué quand les marchés seront passés et qu'un schéma d'harmonisation sera mis en place.

Madame le Maire ajoute que la difficulté est également de mettre en place un budget qui devra par la suite s'équilibrer sans être abondé par le budget principal de la collectivité, comme celui de l'assainissement.

Elle précise que la redevance incitative sera mise en place à compter du 1^{er} janvier 2020.

Informations diverses :

Madame le Maire informe le conseil municipal que la municipalité a signé une 7ème convention avec le SDIS pour le recrutement d'un agent – sapeur-pompier : Julien CHARIER. 8 conventions ont été conclues (7 pour la mairie + 1 pour le CCAS/EHPAD). La ville du Poiré-sur-Vie fait partie des collectivités qui ont une démarche active dans ce domaine.

La question du renouvellement des effectifs se pose, d'où le besoin de recrutement d'agents sapeurs-pompiers.

En terme de ressources humaines, à l'année, les interventions et alertes représentent 0,3 équivalent temps plein. A noter qu'au-delà du temps de travail, cela implique une organisation du travail saccadée.

A la fin de l'année, ou en début d'année prochaine, la ville devrait obtenir le label-employeur récompensant sa démarche volontariste dans ce domaine.

Madame le Maire rappelle que les travaux du cœur de ville se terminent. Restent les travaux à effectuer en début de la rue de la Colonne (côté ruelle de l'église), les sanitaires à installer et la démolition de la maison rue de la Gibretière afin d'agrandir le parking.

En revanche, la place sera, à la fin novembre, dans sa configuration normale.

Monsieur Philippe SEGUIN, adjoint à l'économie, à l'emploi et au tourisme présente les animations en Cœur de ville pour Noël :

- Illuminations et installation de la boîte aux lettres du Père Noël : dès le 1er décembre
- Lancement des festivités : le 7 décembre à 19 h
- Les 7,8 et 9 décembre : Festivités de Noël avec carrousel, spectacle et maquillage pour enfant, ateliers avec le Tablier sucré, vente de roses et stand de boisson dans le cadre du

Téléthon, balades en calèche et poney, marché tout le week-end, buvette proposée par l'UCAP...

Dans ce cadre, Monsieur Fabrice PRAUD, adjoint à la Culture, ajoute que le concert de Noël par les Violons de France, aura lieu le samedi 8 décembre.

Monsieur Philippe SEGUIN ajoute que des flyers seront distribués prochainement.

L'idée est de proposer un week-end festif à l'approche des fêtes de fin d'année et de marquer la finalisation de la place.

Monsieur Philippe SEGUIN précise qu'un temps d'inauguration sera proposé ultérieurement.

Madame le Maire précise que les responsables de l'UCAP ont été reçus en mairie pour leur proposer de prendre la main sur les festivités de Noël. Les délais étaient courts et leur organisation interne ne permettait pas d'y répondre favorablement.

En revanche, certains commerçants et artisans seront impliqués dans les festivités.

Madame le Maire informe le conseil municipal que, dans le cadre du plan « Bien vieillir au Poiré-sur-Vie », un questionnaire sera adressé par le CCAS aux personnes de plus de 60 ans pour les consulter sur leurs besoins et attentes.

Monsieur Jean-Luc RONDEAU, membre du CCAS, revient sur la particularité du Beignon-Basset où il est nécessaire de mesurer l'évolution des besoins par rapport au dernier questionnaire.

Madame le Maire répond qu'il y a 5 ans, il y avait beaucoup de jeunes retraités qui ont désormais 5 ans de plus et ont davantage de besoins, ou des besoins différents. Leurs réponses au questionnaire feront l'objet d'une analyse spécifique sur ce quartier.

Madame le Maire laisse la parole à Monsieur Fabrice PRAUD qui présente le nouveau concept des temps d'animations culturelles de la commune.

Monsieur Fabrice PRAUD indique que la commission a travaillé sur une déclinaison de la saison culturelle, désormais appelée Festi'Vie :

- Festi' Musique avec la fête de la musique,
- Festi' Artifice avec la fête du 13 juillet et le feu d'artifice,
- Festi' Art avec les arts d'Elise déclinés sur 2 jours avec le théâtre de verdure et le cinéma de plein air,
- Festi' Patrimoine pour les Journées du Patrimoine,
- Festi' Noël pour le concert de Noël.

Monsieur Fabrice PRAUD rappelle que la soirée de remerciement des bénévoles de la saison culturelle aura lieu le 15 novembre. A cette occasion, il sera question de la nouvelle déclinaison de la saison culturelle Festi'Vie.

Madame le Maire indique que l'inauguration de la place pourrait voir lieu le 26, 27 ou 28 avril en fonction de la présence des partenaires.

Madame le Maire revient sur la cérémonie commémorative du centenaire de l'armistice de 1918, marquée par la présence d'une délégation de Neulingen, dont le Maire. Un moment riche, fort et sincère.

Monsieur Fabrice PRAUD revient sur l'appréhension de la délégation allemande à venir à la cérémonie commémorative.

L'accueil qui leur a été réservé a permis de conforter l'idée que le conflit est derrière nous.

Madame Marie-Hélène JOURDAN confirme que ce moment a été fort de sens. Elle trouve cependant dommage qu'il y ait eu des problèmes de sonorisation : les personnes qui se

trouvaient sur le côté n'entendaient pas les discours. Par ailleurs, elle estime que l'installation de barnums supplémentaires auraient été nécessaires.

Monsieur Daniel HERVOUET indique qu'en raison des conditions météorologiques, notamment le vent, la décision de ne pas mettre tous les barnums a été prise.

Le temps n'a pas aidé, y compris pour la sonorisation.

Monsieur Fabrice PRAUD indique que la délégation allemande est bien rentrée à Neulingen et qu'elle est impatiente de recevoir la délégation française, conduite par l'EPI, au moment de la fête de l'Ascension.

Dates à retenir :

- Du 18 novembre au 8 décembre : animations Téléthron
- 15 novembre à 18H30 : soirée de remerciements – saison culturelle
- 16 novembre à 19H : soirée des sportifs – Complexe Idonnière
- 17 novembre à 10H : visite de chantiers (Lotissement l'idonnière, Pôle Enfance Jeunesse, aménagements Ribotière Moulin des Oranges, Lotissement la Chênaie)
- 24 novembre à 11 H : « un enfant, un arbre » - Vallée des Roselières
- 27 novembre à 20H : rencontre genôte « spéciale associations »
- 6 décembre : élections professionnelles
- 7 décembre à 19H : ouverture officielle des animations de Noël en cœur de ville
- 8-9 décembre : animations de Noël en cœur de ville
- 8 décembre à 20H30 : concert de Noël à l'église
- 16 décembre matin : Sainte Barbe à Bellevigny
- Cérémonies des vœux :
 - o aux résidents de l'EHPAD : samedi 12 janvier, à 14h30
 - o à la population : dimanche 13 janvier, à 11 h
 - o aux agents de la mairie : mardi 15 janvier, à 17 h
 - o aux forces vives : mardi 15 janvier, à 19 h
 - o aux agents de l'EHPAD : vendredi 18 janvier, à 14h30
- 8 mars à 16H30 (horaire à confirmer) : inauguration du Pôle Enfance Jeunesse
- 26 avril à 18H : inauguration du cœur de ville
- 26 mai : Elections européennes

Monsieur Joël RABILLER demande ce qu'il en est de l'installation du Wifi dans les salles de sports.

Monsieur Daniel HERVOUET indique que pour la Montparrière, le Wifi a été installé. Reste la mise en service à effectuer.

Documents complémentaires :

- Flyer concert de Noël

Prochain conseil municipal : mardi 11 décembre à 20 h

Fin de séance : 21 h 20

Le Maire,

Sabine ROIRAND

